



VETEMENT ETANCHE

DEFINITION : Formation aboutissant à une aptitude (ou qualification) fédérale à la plongée en vêtements étanches pour les plongeurs formés à l'utilisation de tels équipements.

OBJECTIF Proposer aux plongeurs une formation rapide et supplémentaire sans gommer les acquisitions des progressions actuelles, en s'en tenant aux spécificités de l'utilisation des vêtements étanches. Il s'agit de donner la possibilité d'enrichir une formation par des acquisitions nouvelles.

EQUIPEMENT : Tout équipement composé d'une tenue étanche (néoprène, toile ...) alimentée en air et d'un moyen indépendant de remontée assistée (SGS, bouée, bouée incorporée indépendante, ...).

NIVEAUX VISES : Tous niveaux à partir du plongeur Niveau 1 préparant le Niveau 2 après maîtrise de la bouée gonflable.

DEMARCHE PROPOSEE : Le plongeur doit pouvoir acquérir les éléments de la technique imposés par le vêtement étanche choisi, avant, pendant, ou après sa formation au Niveau 2 ou 3, avec la possibilité d'utiliser ledit vêtement pour passer le diplôme dans les conditions définies par les brevets actuels.

RESPONSABLES DE LA FORMATION : Tout moniteur licencié, (encadrant Niveau 3 minimum) maîtrisant l'utilisation dudit matériel peut attribuer cette qualification après formation adaptée.

- Délivrance d'une qualification vêtements étanches par le moniteur dans le cadre du club.
- Inscription au passeport ou carnet de plongée sous la signature du moniteur. ● Archives club.